COLL. 8°
468
1945-1à12

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000591139

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Siège : 1, Place de Valois, PARIS-1er.

Coll. 8°
468
1945-1

36e CONGRÈS

20, 21, 22 et 23 Août 1945

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

RAPPORT

DE

M. PAUL ANXIONNAZ

Membre de l'Assemblée Consultative Provisoire.

Coll. 8° 468 (1945-1) 12

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

172 380.

RAPPORT

DE

M. PAUL ANXIONNAZ

Membre de l'Assemblée Consultative.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DES IMPRIMÉS

Citoyennes, citoyens, au moment d'aborder cette tribune, ma pensée va invinciblement vers la mémoire de deux hommes qui furent tous deux rapporteurs de la politique générale dans nos congrès, qui ont illustré cette tribune, à qui, tout à l'heure, répondant à l'appel du président Albert Sarraut, vous avez tous rendu hommage et sous le patronage de qui vous me permettrez de placer cette séance. J'ai nommé nos amis Jean Zay et César Campinchi. Dans les circonstances difficiles et graves que traversent la France et la République, je crois qu'il n'est pas de plus hauts exemples dont nous puissions nous inspirer ; circonstances graves et dramatiques, qui imposent au Parti radical un redoutable devoir ; circonstances graves et dramatiques, puisque, devant la France, tous les problèmes se posent à la fois, avec une acuité égale et une égale urgence : problèmes politiques, problèmes économiques, problèmes sociaux, problèmes démographiques ou même problèmes d'ordre moral.

Ma tâche personnelle, aujourd'hui, est de traiter devant vous les problèmes de politique générale.

Pendant ces quatre années d'occupation et de résistance où le Parti radical a tenu une place si magnifique et où quelques-uns d'entre nous ont connu quatre ans d'exil — car nous étions nombreux dans la résistance extérieure —, vous avez pensé, nous pensions tous à cette heure extraordinaire, exaltante, où la libération du territoire rendrait enfin à la France ses institutions républicaines. Ces institutions républicaines, par suite d'événements que vous connaissez et pour des causes diverses, ne lui ont pas encore été rendues. C'est pourquoi, devant ce Congrès comme devant l'opinion publique entière, un problème politique et constitutionnel se pose : comment rendre à la France ses institutions républicaines ?

Ce problème, nous y pensons tous depuis des mois, et l'unanimité du Parti radical s'est faite sur ce point sans difficulté, sans hésitation.

Il a suffi de notre réflexe spontané et instinctif de Français et de patriotes républicains pour que l'unanimité se fît autour de ces principes fondamentaux sans lesquels il n'est pas de démocratie, principes qu'il importe de rappeler aujourd'hui, puisqu'il nous faudra les rappeler demain à l'opinion publique, et aussi au gouvernement.

Le premier est celui de la souveraineté populaire, à savoir qu'il n'est point d'autorité légale, sinon celle qui émane de la nation s'exprimant par le suffrage universel.

Le deuxième, qui est inspiré par la doctrine républicaine et qui s'appuie sur des précédents historiques, c'est qu'il n'est pas de démocratie française sans un régime parlementaire, sans un parlement qui soit l'émanation du suffrage universel et, je dis plus, qui soit la seule émanation du suffrage universel.

Naguère, on a beaucoup médit du parlementarisme. On a dit de lui qu'il était le responsable de tous nos maux. Il était de bon ton, dans certains milieux ennemis de la République, de critiquer les députés. N'avez-vous pas constaté que, depuis deux ou trois ans, il n'y a plus d'anti-parlementaires en France ? Il semble que la France se soit rendu compte que, faute d'un parlement élu par le peuple, les abus, les passe-droits, les injustices se donnent libre cours et que le parlement, Chambre des députés et deuxième assemblée, constitue le plus solide rempart contre les abus et même peut-être contre les tentatives dirigées contre les institutions républicaines. Et nous savons tous que le Français de nos campagnes et de nos villes, de nos champs et de nos usines, des ateliers ou des bureaux croira vraiment que la République lui a été rendue le jour où, un beau dimanche, il déposera dans l'urne un bulletin portant le nom de son député.

Une controverse s'est établie sur le parlement. Il faut bien que j'en dise deux mots, puisque cette controverse servira de fond à la campagne électorale qui commence. Parlement à une chambre ou parlement à deux chambres ?

Pour nous, pas d'hésitation, car — les précédents historiques, en France comme à l'étranger, le prouvent — il n'est pas de démocratie stable et durable en dehors d'un parlement à deux assemblées.

A l'étranger, d'autres peuples ont fait l'expérience de l'assemblée unique. Je pourrais rapporter ici des confidences, qui ne sont même plus des confidences puisqu'elles ont été rendues publiques, des déclarations historiques d'Alcala Zamora, président de la République espagnole, qui a dit et répété que, si la République espagnole s'est effondrée, ce fut certes sous les coups des agents de l'ennemi, du fascisme, mais que si ces agents ont pu triompher, c'est parce que cette malheureuse République espagnole portait dans ses flancs une cause de faiblesse, qui s'appelait l'Assemblée unique. La République espagnole est morte, faute d'avoir eu une deuxième assemblée.

Puis, nous avons nos précédents historiques à nous. Nous en avons plusieurs, surtout celui de cette IIe République, sur laquelle notre ami M. Bastid a fait un ouvrage définitif et pertinent qui montre qu'une assemblée unique déborde bien vite ses attributions normales, va alors de difficulté en difficulté et inéluctablement ouvre la porte à l'aventure. En effet, contre ses empiètements et ses débordements, toujours surgit un organe de compensation ou d'arbitrage, au gré des événements im-

prévus. Nous voulons, nous, organiser constitutionnellement cet organe de compensation et d'arbitrage.

Il existe, certes, des démocraties qui n'ont qu'une assemblée unique. Ce sont de vraies et parfaites démocraties. Mais elles ont, elles aussi, cet organe de compensation et d'arbitrage : c'est, dans certains pays anglo-saxons, la monarchie ; c'est, dans d'autres républiques américaines, le pouvoir présidentiel. La France républicaine, elle, ne veut ni de l'un ni de l'autre. Et il nous semble que la meilleure manière, la façon la plus démocratique d'organiser cette compensation indispensable, d'assurer cette garantie de stabilité et de durée est de faire appel au suffrage ; c'est que cet organe de conciliation et de compensation soit représenté par une assemblée élue, elle aussi, par le suffrage populaire.

Voilà pourquoi nous restons attachés à cette seconde assemblée dont on a beaucoup médit dans le passé et dont on continue à médire dans le présent.

On a dirigé contre elle bien des critiques. On a dit qu'elle paralysait la volonté populaire exprimée par la chambre élue au suffrage universel direct. Citoyennes, citoyens, vous savez comme moi que, toutes les fois que l'assemblée élue au suffrage universel direct a marqué une volonté claire, précise et ferme, la haute assemblée s'est inclinée devant elle. C'est seulement lorsque la première assemblée, l'assemblée populaire hésite, chancelle ou outrepasse ses droits, oublie le mandat que le peuple lui a confié, que la deuxième assemblée, jouant son rôle d'arbitrage et de conciliation, intervient.

On a dit aussi, avec autant d'injustice, qu'elle était responsable de l'instabilité ministérielle. Le plus étrange est que ce reproche vient de certains qui, si l'on se réfère aux vingt-cinq dernières années de la République, ont à leur débit le plus grand nombre de crises ministérielles.

Nous sommes plus que quiconque attachés à la stabilité ministérielle. Combien d'entre nous, parmi ceux qui sont sur cette tribune, ont été victimes de l'instabilité ministérielle ! C'est dire que le Parti radical est plus qu'aucun autre partisan d'établir et d'asseoir la stabilité ministérielle. Or, il nous semble, au contraire, que la seconde assemblée peut être un élément susceptible d'assurer la stabilité ministérielle par cette pratique parlementaire, malheureusement tombée en désuétude, qu'il faudra rajeunir et revivifier et qui s'appelle : la dissolution par la deuxième assemblée.

Sans doute, certaines critiques dirigées contre la deuxième assemblée ne manquent-elles pas de fondement. Nous-mêmes, d'ailleurs, nous les avons avancées dans le passé.

On a fait remarquer assez justement que la répartition des sièges sénatoriaux avait été décidée il y a près de soixante-dix ans, à une époque où la répartition démographique française était toute différente de celle de 1945. Il est incontestable que le lourd handicap que subissent les départements fortement peuplés doit être sérieusement corrigé. Il n'est pas admissible qu'un département de 200.000 à 250.000 habitants élise trois sénateurs, alors que le département de Seine-et-Oise, par exemple, avec 1.500.000 habitants, n'en élit que cinq. Sur ce point, une correction doit être apportée.

De même, il n'est pas possible que, lors d'élections sénatoriales, une ville de 1 million d'habitants n'ait pas un rôle plus important que

celui de dix ou douze communes de 500 habitants. Une correction doit donc être également apportée à la répartition des délégués sénatoriaux.

Enfin, dans une démocratie, il est indispensable que le dernier mot reste à l'assemblée élue au suffrage universel direct. On peut concevoir différents systèmes laissant le dernier mot à la première assemblée, dans un conflit pouvant survenir entre les deux assemblées. On peut envisager — c'est une suggestion que je fais, sur laquelle les organismes compétents pourront se pencher — que, toutes les fois que la première chambre se sera prononcée dans le même sens par deux fois en première et en seconde lecture, la seconde assemblée élue devra s'incliner ou ne pourra s'opposer à la décision prise qu'à la condition de grouper une majorité supérieure à la majorité simple, majorité des deux tiers ou des trois quarts, par exemple.

Voilà donc quelques-unes des corrections qu'il convient d'apporter au statut de la deuxième assemblée, par rapport au Sénat qui existait avant 1939. Mais ce à quoi nous tenons par-dessus tout, quel que soit le système auquel nous nous rallions, c'est que la deuxième assemblée reste « le grand conseil des communes de France ».

Autre principe auquel le Parti radical s'est toujours tenu : il n'est pas de démocratie sans responsabilité ministérielle. Le gouvernement présidentiel s'oppose violemment à nos traditions et à nos habitudes et il risque de conduire beaucoup trop à des aventures de pouvoir personnel.

C'est pourquoi nous exigeons, nous réclamons impérieusement que le gouvernement, tout le gouvernement, soit responsable demain, dans le sens des responsabilités parlementaires que nous avons connues, devant l'assemblée ou les assemblées que le peuple va être appelé à élire.

Telle est la position que le bureau de votre Parti et vos délégués à l'Assemblée Consultative provisoire ont prise sans hésitation.

Certes, le problème de la responsabilité pose celui de la stabilité. Je disais tout à l'heure que la pratique rénovée de la dissolution serait un facteur de stabilité ministérielle. Nous en ajoutons un second : celui de la formation d'une majorité cohérente, forte, consciente de ses devoirs et de ses responsabilités, travaillant en collaboration féconde, cordiale et confiante avec le gouvernement. Et c'est là, à notre sens, beaucoup plus que par des limitations apportées à la responsabilité ministérielle que l'on peut trouver la véritable solution du problème de la stabilité.

Enfin, dernier point sur lequel nous nous sommes prononcés aussi dans les circonstances présentes, nous ne voulons pas de referendum. Non point, certes, que nous dénions aux pays qui le pratiquent le droit de se dire républicains et démocrates. Nous concevons que, dans une constitution régulièrement votée et régulièrement promulguée, il est possible d'admettre que le referendum soit démocratique. Mais dans les circonstances présentes, dans la situation de fait où nous sommes alors que tout pouvoir n'est qu'un pouvoir de fait privé de tout lien légal avec la souveraineté populaire nous disons que tout referendum, quelle que soit la forme qu'on lui donne — j'en ferai la preuve tout à l'heure — prend, qu'on le veuille ou non, une allure de plébiscite.

Ainsi, l'abrogation implicite et de fait de nos institutions constitutionnelles a posé devant ce pays un redoutable problème. Ce ne so

pourtant pas les avertissements qui, depuis cinq ans, ont manqué. Ils émanaient des radicaux de la résistance métropolitaine, des radicaux de l'extérieur et même des radicaux enfermés dans les geôles de l'ennemi et qui, tous, ont mis en garde contre cette pratique facile de la table rase, comme si, dans un vieux pays aussi solidement unifié que le nôtre, aussi fortement attaché à ses institutions républicaines, il était possible de recourir à un tel système.

J'ai sous les yeux un document dont je vais lire quelques lignes. Bien qu'il fût adressé, en août 1942, à l'ex-maréchal Pétain par de hauts personnages de la République, le président de la Chambre des députés, ici présent et que vous avez applaudi, Edouard Herriot, et le président du Sénat, les termes qui y sont employés ont une signification universelle et gardent toute leur valeur. Les voici :

« Vous (c'est l'ex-maréchal Pétain) vous abolissez partout le principe de la représentation élective, vous enfreignez les règles fondamentales de notre droit civique et de notre droit pénal. Vous avez substitué un arbitraire sans limite aux garanties que toutes les nations civilisées accordent aux accusés, vous avez rétabli les lettres de cachet. De tels actes constituent beaucoup plus que des détournements de pouvoir. »

Cet avertissement, qui n'a pas été entendu par l'ex-maréchal Pétain, aurait dû être entendu dans le monde entier. D'autres avertissements semblables furent donnés à Londres, à Alger, en France même. En 1940, le général de Gaulle, fort bien inspiré, dans sa déclaration de Brazaville qu'il ne faut pas oublier, proclamait sa fidélité aux institutions républicaines. Il se déclarait le fidèle dépositaire de la République, il affirmait — et nous l'avons applaudi de toutes nos forces — son attachement aux institutions démocratiques de ce pays.

Et c'est cette déclaration de Brazaville qui a valu le ralliement à la France combattante de tous les résistants républicains de l'intérieur comme de l'extérieur et cette adhésion formelle et enthousiaste à sa cause, des démocraties occidentales.

Malheureusement, cette position si heureuse n'a pas toujours été maintenue. C'est pourquoi, détaché aujourd'hui de tout lien légal avec la souveraineté populaie, ler gouvernement se trouve contraint de poser au pays une série de questions.

J'en arrive maintenant à ces deux questions. Auparavant, je voudrais faire un sort à une accusation dirigée contre nous et que nous avons lne dans un journal d'un grand parti voisin, accusation tellement subtile que j'avoue qu'elle m'échappe.

Il paraît que, si le général de Gaulle s'est rallié au referendum, c'est la faute des radicaux. Il paraît que c'est nous qui, avec nos scrupules juridiques, avons contraint le général de Gaulle à adopter le referendum, alors que nous n'avons jamais cessé, et les premiers, de prendre position contre.

J'avoue qu'une accusation aussi nuancée, aussi subtile, échappe à mon entendement. Mais j'ai pensé qu'il convenait tout de même devant ce Congrès de lui faire un sort et de la repousser avec quelque dédain.

Vous connaissez la première question qui nous est posée. Elle s'énonce d'une manière très simple, en apparence à la portée d'une intelligence

enfantine, puisqu'en voici le libellé : « L'Assemblée que vous allez élire sera-t-elle ou non constituante ? »

Si vous posez la question à un enfant de huit ans et si vous lui demandez quelles sont les conséquences possibles d'une réponse positive et d'une réponse négative, il vous répondra tout naïvement et très simplement : si le peuple répond « oui », l'assemblée sera constituante et s'il répond « non », l'assemblée ne sera pas constituante.

Eh bien ! non. Ce n'est pas du tout cela. Cette question a un tout autre sens, à tel point qu'il a fallu l'assortir d'une véritable exégèse pour bien faire comprendre quelles étaient les conséquences d'une réponse positive ou d'une réponse négative. Car si l'on répond « oui » à la question, l'assemblée sera constituante avec des pouvoirs déterminés par un projet gouvernemental qui fait l'objet de la deuxième question. Mais si l'on répond « non », ne croyez pas que l'assemblée ne sera pas constituante. En effet, après avoir élu cette assemblée, on élira une deuxième assemblée sous des modalités encore inconnues et ces deux assemblées seront aussi constituantes que l'assemblée unique ; elles pourront, aussi bien que cette dernière, se transporter à Versailles et je suis sûr qu'elles s'y transporteront immédiatement pour donner à la France un président de la République.

C'est pourquoi je suis en droit de dire que cette question est une chausse-trape ; qu'elle est insidieuse, qu'elle est de nature à tromper le corps électoral et à lui faire croire que, s'il répondait « non » à cette question, il condamnerait le pays à la stagnation constitutionnelle.

Ainsi, la préférence gouvernementale apparaît une première fois dans la question même qui nous est posée et c'est pourquoi je disais tout à l'heure qu'on peut prouver par cette question qu'un referendum devient inéluctablement un plébiscite et qu'il met dans la balance l'autorité du gouvernement.

Je pourrais compléter ma démonstration avec la seconde question. Elle dit en effet : « Si vous répondez « oui » à la première question acceptez-vous le système gouvernemental qui vous est soumis au verso de la feuille avec laquelle vous allez voter ? »

Vous connaissez ce système gouvernemental : il fixe les pouvoirs de l'assemblée unique, il établit — et nous nous en félicitons — la responsabilité totale du gouvernement et de son chef devant elle ; il lui assigne le pouvoir et le devoir de donner à la France une constitution et lui impose pour cette tâche un délai de sept mois à l'issue duquel le peuple se prononcera à nouveau par referendum sur ladite constitution, étant entendu que, s'il n'accepte pas cette constitution, nous recommencerons avec une nouvelle assemblée unique et ainsi de suite !

Quand je pense à l'ordre du jour qui attend cette assemblée unique si, par malheur, le peuple répondait « oui » à la première question, je frémis d'inquiétude.

Cette assemblée aura à donner à la France des institutions constitutionnelles qui devront être suffisamment réfléchies, pesées, mûries pour que, pendant plusieurs décades, les Français puissent travailler dans la paix intérieure et dans le progrès social.

L'assemblée devra, en outre, assurer sa besogne législative, exercer son contrôle sur l'exécutif et remettre au point — car elles en ont besoin —

les centaines d'ordonnances prises parfois avec un peu de précipitation par le gouvernement provisoire de la République.

Elle devra s'attaquer au budget. Savez-vous que le budget de l'exercice en cours se soldera par un déficit que le ministre des Finances a évalué lui-même à environ 250 milliards ? Il faudra donc soumettre le projet de budget de 1946 à un examen minutieux, car il serait impossible que l'assemblée, élue par le suffrage universel, renonçât à cette prérogative essentielle des parlements.

Ce n'est pas tout. La vie internationale sera particulièrement intense dans les mois qui viennent. Il y aura des traités internationaux à ratifier, des frontières à tracer, un problème des réparations à débattre.

Voilà l'immensité des tâches qui attendent cette assemblée et qu'elle devra remplir en sept mois !

Je dis que c'est là une impossibilité absolue. D'ailleurs, qui aura pouvoir et qualité pour maintenir l'assemblée unique dans les limites de prérogatives et de temps qui lui sont tracées ? Je ne vois personne.

Dans le premier projet du gouvernement, qui était moins démocratique mais plus logique, le chef du gouvernement n'était pas responsable devant l'assemblée. Dès qu'il était élu au cours de la première séance de l'assemblée unique, il était assuré d'une inamovibilité absolue pendant toute la durée des pouvoirs de l'assemblée. Il avait donc, dans ce système très peu démocratique, le pouvoir de droit ou de fait de provoquer, conformément aux décisions de l'ordonnance, la dissolution de l'assemblée au bout de sept mois. Il y avait là une barrière peu démocratique, mais de fait, contre ce que le général de Gaulle a justement appelé « l'omnipotence de l'assemblée unique », tandis que le système actuel du gouvernement n'offre à ce sujet qu'une fausse sécurité.

Voilà ce que nous devrons dire au corps électoral. C'est un argument de plus en faveur de la thèse radicale qui commande qu'on réponde « non » à la première question et « non » à la seconde.

Telle sera notre position à l'égard du referendum et des élections prochaines. Mais ce geste n'épuisera pas l'actualité politique. Nous aurons à prendre des positions précises et catégoriques sur les problèmes de la politique générale et c'est ce sujet que je voudrais maintenant aborder devant vous.

Je voudrais le faire en restant sur le plan des idées, sur le plan des principes, je dirai presque — encore que le mot répugne — sur le plan de l'abstraction, sans aucune allusion à des attitudes gouvernementales.

Nous entendons, dans ce Congrès et face à l'opinion publique, affirmer nos principes, nous y tenir de toutes nos forces et déclarer que nous jugerons les gouvernements à la lumière de ces principes, que nous les approuverons dans la mesure où ils les respecteront et les blâmerons quand ils s'en écarteront.

Notre politique de demain doit tendre d'abord et avant tout à rétablir toute la légalité républicaine. La France a lutté contre le gouvernement Pétain et contre l'Allemand au cri de la liberté ; elle a lutté contre l'ennemi, contre l'oppresseur au nom de ces grands idéaux révolutionnaires qui s'appellent la liberté, l'égalité, la fraternité, de ces grands principes inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

C'est sur ces principes que nous devons établir toute notre action

politique ; ce sont ces principes que nous voulons restaurer ; c'est ce patrimoine politique et moral de la France que nous voulons sauver et lui rendre.

Les libertés, d'abord. A ce sujet, vous me permettrez en votre nom à tous de déplorer l'immense appareil policier, administratif ou militaire, qui se développe chaque jour un peu plus en France.

Quand la Bastille fut prise le 14 juillet 1789, elle ne contenait pas dix prisonniers, dont plusieurs de droit commun. Qui peut faire le compte aujourd'hui des milliers de détenus dans les camps d'internement ? Qui peut dire combien d'innocents attendent depuis des mois et bientôt depuis un an sans qu'on leur dise même ce qu'on leur reproche ? Quand mettra-t-on fin à ce véritable régime de la lettre de cachet qui permet encore aujourd'hui, en pleine campagne électorale, d'incarcérer sans motif ni raison un citoyen français sans même la simple signature d'un compatriote ? Comme nous sommes loin des controverses classiques sur le fameux article 10 et les pouvoirs des préfets !

Nous assistons à une multiplication des polices, non seulement de la police régulière qui a des cadres, des traditions, une expérience qui constituent autant de garanties de nos libertés et de nos droits, mais de toutes les polices supplétives. Presque tous les ministères ont maintenant leur propre police. Il y a non seulement la gendarmerie, les gardes mobiles, les compagnies républicaines de sécurité, mais il y a aussi la gendarmerie de la marine, la gendarmerie de l'air, d'autres polices encore. Nous aurons bientôt une police financière qui dépendra du ministre des Finances une police de l'économie nationale, et il y a déjà la police du ministère du ravitaillement dont on nous dit que les effectifs totaux doivent atteindre de 10.000 à 14.000 membres dont le recrutement s'opère dans des conditions de hâte, de précipitation un peu inquiétantes, police qui échappe à la tutelle de la police régulière qualifiée et qui — c'est infiniment plus grave — serait dotée de droits absolument exorbitants qu'aucune police régulière ne connaît dans une démocratie, notamment du droit de perquisition de jour et de nuit au domicile des particuliers sans avoir à présenter un mandat de juge d'instruction.

Je sais bien que cette police est destinée à la lutte contre le marché noir et je m'en félicite. Mais à l'abri d'un aussi magnifique paravent, quelles opérations politiques pourraient être accomplies dans la période électorale qui commence !

Et puis, il y a ce problème auquel nous avons déjà fait allusion dans nos précédents congrès et dont il faut parler encore puisqu'il est toujours d'actualité : c'est celui d'une justice dont j'ai bien le droit de dire qu'après avoir été longtemps boiteuse, elle est maintenant devenue borgne.

Je voudrais parler de cette épuration dont le peuple français souhaitait qu'elle fût rapide, implacable aux puissants et aux riches afin qu'après un ou deux mois il pût la considérer comme convenablement réglée et tourner la page, au lieu de demeurer un ferment de discorde et de laisser peser cette atmosphère d'injustice sur tant de Français à la merci de dénonciations parfois anonymes.

De nombreuses juridictions d'exception délibèrent sous la pression des pouvoirs publics et même de la rue, qui font que le même délit est puni légèrement dans tel département et très lourdement dans tel autre

Et cette autre liberté si essentielle surtout dans la période de difficultés économiques que nous traversons et qui s'appelle la liberté du commerce et de l'industrie ! Beaucoup d'entre vous savent combien de mois de démarches, d'interventions — qui presque toujours aboutissent à un refus — sont nécessaires pour obtenir ce qu'on appelle un registre du commerce.

Le résultat, c'est que l'État se fait tristement le défenseur des droits acquis, il s'oppose au libre jeu de la concurrence, il se fait le garant de la routine industrielle ou technique.

L'État mérite actuellement les reproches qu'on faisait justement aux trusts avant la guerre de 1939. Je vais en donner un exemple précis.

L'État achète en Amérique des machines agricoles et des camions qu'il revend aux consommateurs cinq fois le prix d'achat. Voilà un exemple de défense des droits acquis et de consécration de la routine sur le plan technique ou commercial.

J'arrive enfin à cette liberté qui nous est si chère, non seulement parce que nous sommes républicains, mais parce que nous en avons été plus que quiconque privés, je veux dire la liberté de la presse.

Il suffirait à cet égard de faire l'historique de la presse radicale au cours de cette première année de libération, de rappeler toutes les spoliations éhontées dont nous avons été les victimes, tous les refus auxquels nous nous sommes heurtés, alors que d'autres partis, d'autres organisations connaissaient toutes les faveurs et toutes les facilités.

Je sais que depuis quelques semaines un climat peut-être nouveau s'est établi au ministère de l'Information. Il semble que ce ne soit plus la même hostilité systématique que nous avons connue pendant dix mois, il apparaît même que le nouveau titulaire de ce ministère nourrit des sentiments républicains.

Mais si le parti radical n'obtient pas dans la semaine qui vient la presse à laquelle il a droit, si on ne lui donne pas les journaux qu'il réclame et qu'il a le droit de réclamer et d'obtenir, nous serons en droit de mettre en doute la sincérité des déclarations de républicanisme du gouvernement provisoire de la République française.

Voilà pour les libertés. Il reste encore beaucoup à dire en ce qui concerne cette autre assise fondamentale de la démocratie qui s'appelle l'égalité.

La mission essentielle de l'État est d'assurer l'égalité de tous devant la loi, c'est de faire en sorte que la puissance publique, loin d'être la proie d'un clan ou d'une coterie, soit accessible à tous, c'est que les intérêts de tous soient également défendus, qu'ils soient tous appelés à se faire entendre et qu'ils soient tous également traités.

Je suis obligé de constater que les faits sont un peu différents. Il semble que le privilège de l'accession aux pouvoirs publics, à l'administration du pays, soit réservé à quelques partis ou à quelques groupements dont nous ne sommes pas.

Les conséquences sont multiples, mais il en est deux que je veux particulièrement relever.

La première a trait à l'activité commerciale et industrielle de ce pays.

Le gouvernement de l'ex-maréchal Pétain avait très bien compris que, dans une période d'épuisement des stocks, celui qui a la haute main sur les stocks, qui en assure la répartition entre les privilégiés ou les amis, est le maître de l'économie nationale. C'est pourquoi furent créés en France les comités d'organisation qui avaient pour mission de paralyser la vie économique, d'empêcher la libre concurrence, de maintenir l'économie nationale dans l'état où elle se trouvait, en éliminant toutes les concurrences, tous les gêneurs au profit de quelques-uns.

Ce plan a été exécuté par tout un mandarinat qui se recrutait par cooptation. C'était — je ne veux pas faire d'imagerie d'Épinal, mais il faut appeler les choses par leur nom — c'était le plan de la synarchie qui fut exécuté minutieusement depuis 1940.

Malgré certains efforts accomplis dans quelques départements ministériels, nous sommes bien obligés de constater qu'on retrouve aux mêmes postes les mêmes équipes, les mêmes hommes et qu'on rencontre toujours les mêmes comités d'organisation.

Aujourd'hui, ils travaillent au profit d'un mandarinat qui pousse à des nationalisations parce que, par une singulière coïncidence, on retrouve aux postes d'administrateurs des régies nationalisées les hauts fonctionnaires qui ont poussé aux dites nationalisations.

Et ce mandarinat lui-même travaille au profit de ce que j'appellerai un néo-fascisme d'apparence socialement avancée.

Ce néo-fascisme, comme tous les fascismes, nous le dénoncerons devant le corps électoral aux prochaines élections.

La deuxième conséquence de cet état d'esprit, nos paysans la connaissent bien : elle se traduit par cette hostilité systématique qu'on manifeste envers nos populations rurales, notre paysannerie et nos classes moyennes. Il existe certain parti, peu éloigné du nôtre, dont le cri de guerre semble être « Haro sur le paysan », qui insinue que le paysan est le principal obstacle au redressement et à la grandeur nationale.

Je la connais, cette campagne, qui n'est pas toujours chuchotée, qui a parfois le cynisme de s'étaler jusqu'à la tribune de l'Assemblée Consultative et qui présente le cultivateur comme le profiteur, comme l'affameur, comme le trafiquant sinon comme le collaborateur, oubliant les sacrifices des populations rurales pendant la guerre de 1939-1940, ignorant tous les cultivateurs qui se trouvaient dans les camps de prisonniers, oubliant les risques de ces cultivateurs qui alimentaient le maquis et qui payaient de leurs maisons incendiées et parfois de leur vie les représailles de la Gestapo et des S. S. et qui aujourd'hui encore sont les dernières victimes de la guerre du fait des millions de mines dont leurs champs sont ensemencés.

Cette campagne, nous devons également la dénoncer en rappelant au besoin, selon la fable classique des membres et de l'estomac, qu'il n'est pas de France grande, forte, équilibrée, sans un traitement égal de tous ses enfants.

A qui cette politique a-t-elle profité ? A personne. Dans l'esprit de ses protagonistes — du moins de ses protagonistes sincères — elle devait permettre à la classe ouvrière de réparer ses forces si gravement minées par quatre années de privations. Nous y avions applaudi à Alger car nous reconnaissions tous qu'un effort particulier devait être fait en faveur

de ces populations de nos villes qui ont connu un ravitaillement si difficile durant cette période.

Mais si j'en juge d'après les résultats, je suis obligé de dire que ce but n'a pas été atteint. Si la classe ouvrière dispose parfois de salaires élevés, ceux-ci sont sans pouvoir d'achat réel, car bien souvent les ouvriers doivent encore, quand ils le peuvent, chercher à s'approvisionner au marché noir que les hausses de salaires consenties par le gouvernement reconnaissent implicitement puisqu'elles sont destinées à y faire face.

Cette classe ouvrière à laquelle nous pensons, à laquelle nous sommes profondément attachés, que nous ne séparons pas de la République et de la démocratie, nous disons que sa tâche est difficile et que même pour elle l'avenir est incertain, car l'industrie subit la crise, que vous connaissez, d'un outillage désuet avec des réserves épuisées et un approvisionnement difficile.

Cette classe ouvrière doit également éprouver d'autres inquiétudes, notamment celle de voir ses libertés essentielles menacées, son statut social de plus en plus réglementé par la voie du *Journal Officiel*, car c'est par le *Journal Officiel* qu'elle connaît maintenantle taux de ses salaires et les conditions de son travail.

Nous devons dire à la classe ouvrière que nous n'accepterons jamais la formation d'un État corporatif fasciste qui, même sous l'égide de principes socialement séduisants, préparerait peut-être pour un proche avenir son asservissement politique.

Enfin, nous voudrions que les pouvoirs publics s'efforcent de rendre au peuple français sa gentillesse, l'amour de son prochain, de mettre fin à tous les appels à la division et à la haine ; nous voudrions que notre peuple bannît de son vocabulaire toutes ces injures qu'on a parfois coutume de se jeter à la face, tellement nos passions politiques sont parfois âpres et violentes. Cette besogne de rapprochement des Français, vous savez comme moi qu'elle est une des bases indispensables de notre rénovation nationale.

Telles doivent être les bases de notre action politique qui doit tendre à rendre au pays son patrimoine révolutionnaire, ses grandes conquêtes des droits de l'homme et du citoyen et ces trois mots que nous avons tous appris à lire et dont nous apprenions le sens dans cette école publique de la IIIe République qui a fait la grandeur de la France, ces trois mots que quatre ou cinq ans de régime de fait ont un peu vidés de leur contenu et qui sont : liberté, égalité, fraternité!

Mais là ne doit pas se borner notre tâche. Nous avons tous une atmosphère politique nouvelle à créer dans notre pays. Aux rouages constitutionnels schématisés tout à l'heure, il faut encore ajouter quelque chose. Il faut d'abord obtenir tout de suite la séparation physique de deux hauts dignitaires de la République : d'une part, le président de la République, d'autre part, le chef du gouvernement.

Cette distinction est indispensable à l'équilibre de la démocratie, car les deux fonctions sont entièrement différentes. Le chef de l'État doit être l'arbitre suprême dans nos luttes de partis et même dans le jeu constitutionnel des organismes publics, tandis que le chef du gouvernement doit être l'agent moteur de la vie publique, de la vie de l'exécutif et de la vie administrative.

C'est pourquoi nous demanderons qu'une des premières tâches des assemblées de demain soit d'élire un président de la République qui ne soit plus en même temps chef du gouvernement.

Nous chercherons aussi à constituer une majorité cohérente et forte qui soit une des bases de la stabilité ministérielle indispensable. En même temps, nous réhabiliterons cette pratique, malheureusement tombée en désuétude, de la dissolution de la première assemblée lorsqu'un conflit insoluble risque de surgir entre l'exécutif, la deuxième chambre et la première.

Je voudrais maintenant esquisser très rapidement quelques-unes de nos revendications sur le plan administratif.

Il importe de mettre immédiatement fin à cette création du gouvernement de l'ex-maréchal Pétain qui s'appelle les commissaires régionaux de la République. Nous devons rendre aux conseils généraux et municipaux toutes leurs franchises et toutes leurs traditions. Nous devons restituer aux préfets leur dignité et leur autorité de représentants uniques du gouvernement et du pouvoir central.

Nous devons obtenir des pouvoirs publics qu'ils procèdent par lois claires, simples, énonçant des principes et renvoyant à des règlements d'administration publique — soumis, bien entendu, au contrôle juridictionnel — toutes les mesures d'application pratique.

Ainsi l'État, s'étant rénové, purifié, aura recouvré auprès de l'opinion publique française tout son crédit moral, toute son autorité et aussi — ce qui a certes son importance — tout son crédit financier et monétaire.

Alors, le gouvernement pourra s'atteler à son autre tâche, si difficile, si délicate, qui consiste, après cinq ans de souffrances, de graves secousses, à permettre à la France de se refaire une âme.

Cinq années d'ébranlements ont secoué les fondations mêmes de notre vie sociale et de notre vie individuelle. Un problème immense se pose à nous de reclassement social de tant de déracinés, de tous nos prisonniers et déportés, de tous nos maquisards qui ont vécu pendant des années dans la clandestinité. Il y a tout un problème de l'enfance et de la jeunesse à reprendre, de cette enfance, de cette jeunesse qui ont vu violer devant elles les principes moraux les plus essentiels à la vie d'un peuple civilisé, violation dont on se faisait gloire, avec raison, puisque c'était contre l'ennemi.

Il faut refaire une âme à cette enfance, à cette jeunesse, il faut refaire une âme à la France tout entière, lui rendre le goût de ses vertus traditionnelles qui ne sont point perdues, mais dont l'exercice a parfois été quelque peu oublié au cours de tant d'années de misères, cet amour du travail bien fait, cet esprit civique, ce dévouement à la chose publique et aussi cette forme peut-être difficile du patriotisme véritable qui consiste à penser d'abord et avant tout « français ».

Très souvent, trop de Français ont tendance — ils s'efforcent, j'en suis sûr, de la refréner —, lorsqu'un problème politique ou idéologique se pose, à espérer ou attendre des mots d'ordre de l'étranger.

Nous voudrions affirmer à ce sujet que c'est dans le legs, dans l'héritage politique de la grande Révolution que la France tout entière doit puiser ses mots d'ordre.

A ce propos, nous avons eu, il y a une semaine, une étrange surprise. Je ne veux pas dramatiser, mais nous avons vu un grand parti politique français appeler à sa tribune des hommes politiques étrangers que nous sommes heureux d'accueillir sur notre sol. Mais pourquoi l'un d'eux a-t-il cru utile de dicter à la France son devoir politique ? Pourquoi faut-il qu'à la tribune du congrès de ce parti il ait cru devoir dire à la France qu'elle devrait voter socialiste et que le rapprochement franco-britannique en serait facilité ?

Je déplore qu'un parti français essaie d'utiliser, pour des fins électorales, nos amitiés internationales, en particulier ce qui est une des bases que je crois essentielles à l'organisation de la paix du monde, à savoir le rapprochement franco-britannique.

A cet homme politique éminent que nous avons été tous heureux de recevoir sur le sol français, je dirai en toute amitié qu'il ne viendrait à l'idée d'aucun d'entre nous et de plus autorisé que moi d'aller en Grande-Bretagne pour dire à ce grand et magnifique peuple de voter libéral ; et je lui demanderai de bien vouloir, à l'imitation de son gouvernement d'hier et de son gouvernement d'aujourd'hui, nous accorder si possible le bénéfice de la Charte de l'Atlantique.

Telle est notre tâche, à nous radicaux. Quiconque a voyagé au cours de ces cinq années, et ce fut mon triste lot, a pu constater hors de nos frontières l'immense prestige dont la France jouit auprès de l'étranger. Ce prestige, elle le doit à sa fidélité à la République, à son respect des libertés, à son culte de la dignité de la personne humaine.

Et dans ce conflit d'idéologies et de doctrines que tant d'hommes d'État éminents s'efforcent de régler par des voies pacifiques — tous nos vœux les accompagnent dans cette tâche difficile —, il semble néanmoins que le monde entier attende un message de la France.

Ce message, il faut d'abord que nous le révélions nous-mêmes à la France qui se cherche, à la France qui nous apparaît comme un être convalescent avec un bandeau sur les yeux et tâtonnant dans la nuit pour chercher son chemin. C'est à nous, Parti radical, c'est à nous, forts de ce droit d'aînesse dans la famille républicaine qui nous confère à la fois responsabilité et autorité, c'est à nous qu'il appartient de lui montrer la route qu'elle doit suivre, de la prendre par la main et de la conduire vers son destin de grande puissance laborieuse, pacifique et humaine.

Alors, la France redressée, qui aura recouvré toutes ses libertés, qui aura repris son véritable visage rayonnant, pourra dire au monde la parole que celui-ci attend d'elle.

Voilà la tâche, voilà le rôle de notre Parti. Il est certes difficile, laborieux ; il exigera de nous de grands efforts. Parfois, certains esprits chagrins parlent de l'effacement du Parti radical. Oui, cet effacement provisoire a peut-être été réel il y a quelques mois, il a même été partiellement volontaire, car pendant et depuis l'occupation le Parti radical n'a jamais voulu prendre l'initiative d'une activité politique qui couperait le pays, qui romprait avec l'union indispensable des Français, avec l'union même de la Résistance à laquelle nous avons fourni un si grand holocauste puisque c'est notre Parti qui a donné à la patrie le plus lourd tribut d'hommes publics tombés victimes de leur devoir de patriotes.

Il y a eu incontestablement un ostracisme systématique des ennemis

de la République et, comme le dit une affiche que le Parti radical a largement diffusée, l'ennemi ne se trompait pas quand il frappait le plus lourdement dans nos rangs ; les ennemis de la République ne se trompaient pas quand ils concentraient tous leurs efforts contre le Parti radical.

Voilà les raisons de cet effacement très provisoire que nous avons connu. Bien sûr, nous ne pratiquons pas cet étalage ostentatoire de la force qui souvent, nous pouvons le dire entre nous, cache mal un certain complexe d'infériorité. Nous nous bornons et nous entendons continuer à affirmer les principes de notre doctrine, persuadés qu'ils sont la vérité et que plus tôt que plus tard le peuple entier s'y ralliera.

Des élections auront lieu bientôt. Il faut aller à la bataille dans toute la clarté et toute la netteté de notre position politique. Notre action publique ne vise pas à conquérir des sièges, mais à faire triompher un idéal. Elle vise à assurer la pérennité de nos institutions républicaines. Nous devons aller à la bataille avec cette unique inspiration : soutenir nos principes, pousser nos candidats. Et ne croyez-vous pas que cette tâche est assurée d'un éclatant succès si nous continuons à ne pas faiblir, à ne pas transiger, à poursuivre notre action difficile, à ne jamais faire d'opportunisme gouvernemental ?

Le Parti radical n'est pas un parti à double face. Les positions qu'il prend dans les assemblées délibérantes, qu'elles soient souveraines ou consultatives, sont celles qu'il prend dans ses congrès. Il n'a qu'une doctrine, il n'a qu'un visage et c'est ce seul visage, c'est cette unique doctrine que nous montrerons au peuple.

Et dans cette action politique, ne croyez-vous pas que la meilleure et peut-être la seule manière de sauver la République, de la rendre à ce pays, de sonner le ralliement de tous ceux qui veulent suivre nos principes et notre doctrine, d'assurer le grand rassemblement des républicains autour de nous, c'est d'être encore fidèle aux principes fondamentaux de la République et du radicalisme ?

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce problème de la politique générale. Ne sacrifions jamais l'avenir à un présent de commodités. Pensons qu'une faiblesse pourrait nous coûter très cher dans un proche avenir. Restons fermement résolus sur nos principes politiques, ne transigeons pas et ne compromettons pas.

Ainsi nous pourrons faire appel sans crainte, sans hésitation à l'opinion française. La politique, j'allais presque dire la philosophie politique, que nous entendons soumettre au peuple français n'est pas une philosophie de facilité. Nous connaissons ces slogans commodes qui peuvent être bien frappés et savent sans doute séduire les suffrages, mais qui au lendemain de victoires ainsi remportées paralysent l'action gouvernementale et compromettent même la stabilité de la République.

Une telle philosophie de l'effort dans la liberté, je crois qu'elle peut séduire les Français, en particulier ces jeunes qui ont fourni pendant cinq ans un si magnifique effort, qui ont donné tant de preuves de leur patriotisme et encouru tant de risques, et parmi lesquels on compte tant de héros. Cette philosophie de l'effort peut aussi attirer toutes les Françaises qui, pour la première fois, vont participer à des élections législatives.

C'est pourquoi je voudrais terminer par mon exorde et dire qu'il n'est pas d'action radicale possible sans le rappel incessant des vérités

révolutionnaires dont les grands ancêtres de 1789 ont fait don à la France.

Il me souvient de l'enseignement que me donnaient dans mes montagnes de Savoie de vieux cultivateurs républicains qui ont connu les luttes passées auxquelles tant de vous ont pris une part éclatante, ces luttes qui ont sauvé plus d'une fois la République, qui ont fait la vraie grandeur de la France, sa grandeur de nation pacifique, laborieuse, la grandeur des paysans qui se penchent avec amour sur leur sol et des ouvriers travaillant à l'atelier avec la passion de leur métier.

Cet enseignement me disait : En toutes circonstances, ne jamais oublier que la France devra toujours rester, dans un monde favorable comme dans un monde hostile, le refuge, la terre d'asile de la liberté, de l'égalité et de la fraternité! (*Vifs applaudissements. Les congressistes debout acclament l'orateur.*)

ORDRE DU JOUR

En conclusion du Rapport de Politique Générale, le Congrès a adopté à l'unanimité l'ardre du jour suivant :

« Le Parti exhorte le peuple français à répondre « non » aux deux questions qui lui seront posées le 21 octobre prochain, tout en déplorant que leur libellé ait été rédigé en termes aussi obscurs et imprécis. L'opposition de principe du Parti à tout referendum qui prend inévitablement le caractère d'un plébiscite reste entière.

« Il regrette enfin que le gouvernement provisoire de la République se soit cru habilité à imposer au pays un monde de scrutin repoussé par tous les partis, et qui rendra malaisé à tant de citoyens et de citoyennes l'exercice de leur droit de suffrage.

« Le Parti républicain radical et radical-socialiste fait appel à tous les Français pour qu'ils se joignent à lui. La France n'oublie pas qu'il fut le meilleur artisan de ce magnifique essor national et humain qui a marqué l'histoire de la IIIe République.

« Le Parti républicain radical et radical-socialiste, fidèle à sa tradition républicaine et fort des enseignements de l'histoire politique française, affirme avant tout sa volonté d'assurer le prompt et total rétablissement de la légalité républicaine, dans la métropole comme dans les territoires d'outre-mer, et d'abroger les lois antidémocratiques du gouvernement de l'ex-maréchal Pétain. Cette légalité devra être étendue intégralement et sans délai aux départements d'Alsace-Lorraine, enfin rendus à la mère-patrie.

« La libération de la République ne sera pas parfaite tant que les libertés fondamentales n'auront pas été rendues au peuple français : plein exercice de la souveraineté populaire, *habeas corpus*, garantie de la personne humaine, libertés d'expression et de la presse, liberté des activités productrices. Un régime de liberté ne saurait comporter tant de règlements arbitraires, tant de pratiques administratives, policières et militaires qui irritent chaque jour plus violemment le peuple français.

« En supprimant tant de textes touffus et impénétrables, en élaguant tant de services publics inutiles ou parasitaires, il sera possible de com-

primer les dépenses publiques et de rendre à la production nationale les cerveaux et les bras dont elle a un si pressant besoin.

« L'action des pouvoirs publics doit, non point établir des contraintes chaque jour plus lourdes, mais au contraire assurer la totale émancipation de l'homme et du producteur de toutes les entraves, qu'elles soient le fait de l'autorité publique ou de forces économiques et sociales privées.

« Le Parti considère que s'excluent eux-mêmes de la communauté républicaine ceux qui n'admettent pas que la meilleure garantie de la liberté de conscience réside dans l'indépendance spirituelle de l'État, dans la neutralité religieuse de son action et dans la laïcité de ses institutions et de son école.

« Persuadé qu'une Assemblée unique risquerait soit de conduire, comme naguère, à des aventures où sombreraient nos libertés et la paix intérieure, soit de faire durer le régime de fait actuel, le Parti considère que la meilleure et la plus sûre base de départ pour la rénovation constitutionnelle qui s'impose est la convocation de deux Assemblées élues. L'une devra être élue au suffrage universel direct. L'autre, émanation du suffrage universel indirect, assurera une représentation plus équitable des grandes villes et des départements très peuplés; que l'ancien Sénat, elle restera le grand conseil des communes de France, mais sa volonté ne pourra s'opposer à celle par deux fois exprimée de la Chambre élue par le suffrage universel direct.

« La stabilité ministérielle sera maintenue par la formation de majorités cohérentes et fortes, ainsi que par la pratique de la dissolution.

« Le rétablissement de la souveraineté populaire va de pair avec la restitution aux conseils généraux, aux conseils municipaux, de leurs franchises, et le rétablissement des pouvoirs des maires de nos communes. Leur tâche sera allégée par la prise en charge par l'État de tant de dépenses locales qui normalement lui incombent. »

Éditions du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.